

Annoncé ce lundi à Mining Indaba en Afrique du Sud, Tshisekedi était dimanche chez Sassou

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 691 du lundi 6 au mardi 7 février 2023

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

La RDC dans le piège de l'EAC

Bujumbura et Luanda : blanc bonnet, bonnet blanc

P. 2

Affaire Matata : le prof Banza Malale alerte Tshisekedi sur le danger des arrêts contradictoires de la Cour constitutionnelle

L'affaire Bukanga-Lonzo qui met en cause le Premier ministre Matata Ponyo Mapon est entourée d'une grande confusion à la Cour constitutionnelle qui, en l'espace d'une année, a rendu deux arrêts contradictoires. Par le premier arrêt, rendu le 15 novembre 2021, la Cour constitutionnelle s'était déclarée «incompétente» de juger l'ancien Premier ministre, avant que la volte-face survenue avec l'arrêt du 18 novembre 2022 par lequel la Cour constitutionnelle se voyait enfin «compétente» de juger un ancien Premier ministre. Dans les milieux judiciaires, le rétropédalage de la Cour constitutionnelle a suscité un débat houleux. Les milieux scientifiques...

P. 4



PARLONS-EN

Agir vite

ECONEWS

Face à la léthargie qui caractérise la force régionale de l'EAC (Communauté de l'Afrique de l'Est), les autorités congolaises ont interpellé les responsables sous-régionaux, les invitant à agir vite.

Cet appel intervient alors que les terroristes du M23 ont conquis plusieurs espaces du territoire congolais avec l'appui de l'armée régulière rwandaise. Cette progression sous la barbe de la Force régionale de l'EAC a provoqué la colère des populations de l'Est congolais qui ont décidé d'organiser des manifestations jusqu'à obtenir le départ de cette force.

Samedi au sortir du sommet de Bujumbura, le Président...

(Lire en page 2)

Le Gouvernement prévoit de mobiliser 1,9 milliards USD de Fonds spécial de financement des ZES

P. 5

Les vraies-faussees raisons de la présence de l'armée rwandaise sur le territoire congolais

P. 6

La RDC dans le piège de l'EAC

Bujumbura et Luanda : blanc bonnet, bonnet blanc

A l'initiative du président burundais et président en exercice de l'EAC (Communauté de l'Afrique de l'Est), le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a participé samedi à Bujumbura, capitale du Burundi, à un sommet sur les tensions récurrentes dans la partie Est de la République Démocratique du Congo. Les forces oppositions entre Kinshasa et Kigali n'ont pas empêché le président Tshisekedi de faire le déplacement de Bujumbura. Mais, au finish, la moisson n'a

pas été abondante. Comme à ses habitudes, l'EAC s'est enfermée dans ses propres contradictions, exigeant plus d'hommes sur le champ des opérations de l'Est congolais pour renforcer la capacité d'actions de la Force régionale de l'EAC. En réalité, le dernier sommet de Kigali est, une fois de plus, passé à côté du problème. Un sommet de trop qui enfonce davantage la RDC dans le piège de l'EAC.

ECONEWS

La quintessence du 20^{ème} sommet extraordinaire des chefs d'Etat de l'EAC tenu à Bujumbura (Burundi) ce samedi 4 février peut être décorée à travers cette vidéo surréaliste montrant un Félix Tshisekedi s'adressant au commandant kényan de la force régionale. L'on y voit le Président congolais, visiblement dépité, demander à l'officier kenyan commandant de la Force régionale, de «ne pas favoriser le M23. Ce serait dommage que la population s'en prenne à vous. Vous êtes venus nous aider et non pour avoir des problèmes. Soyez attentif à cela; communiquez avec la population».

La première réaction des personnes qui ont pu avoir accès à ce document est de l'étonnement, face à cette énième bourde des services de communication de la Présidence de la République qui ont jugé opportun de rendre publique une conversation qui relève d'une indiscutable discrétion.

La déception du Président de la République peut en outre s'expliquer par les conclusions du Sommet, qui ne répondent nullement ni aux attentes du peuple congolais, encore moins aux demandes insistantes du gouvernement congolais à la communauté internationale dont font partie les sept pays membres de l'EAC, de faire des pressions sans équivoque sur le Rwanda, afin d'amener ce pays voisin à retirer ses troupes opérant au Congo sous le couvert de la «rébellion» du M23. Les recommandations adoptées dans la capitale burundaise ressemblent à s'y méprendre à celles arrêtées à Luanda en novembre 2022.

Il est question de l'exigence du retour dans leurs pays des forces étrangères, allusion faite aux FDLR rwandais exclusivement, sans que la présence de l'armée rwandaise qui ne cache plus désormais sa présence en terre congolaise ne soit effleurée. On aurait cherché à ménager la susceptibilité militariste d'un Paul Kagame bien présent qu'on ne s'y pas pris autrement.

EVALUER LE VIDE

Mais le plus surprenant reste que le Sommet de Bujumbura ait inscrit à son ordre du jour «l'évaluation» de l'application des accords de Luanda dont on sait qu'ils sont restés lettre morte. Non seulement les M23/RDF ne se sont pas retirés des zones sous leur occupation à l'échéance de la date du 15 janvier 2023, mais ils

continuent leur conquête de nouveaux territoires sous le regard complaisant de la force régionale et de la MONUSCO.

Le sommet dit avoir pris connaissance du rapport d'évaluation présenté par le facilitateur désigné de la sous-région dans la crise de l'Est congolais, en l'occurrence l'ancien président kenyan Uhuru Kenyatta. Le communiqué final du sommet de Bujumbura est resté, cependant, muet quant au contenu de ce rapport, notant de manière subtile que la situation dans l'Est de la RDC «est une situation régionale qui ne peut être durablement résolue que par un processus politique», soulignant par la même occasion «la nécessité d'un dialogue renforcé entre toutes les parties». Une option que rejette ca-

tégoriquement Kinshasa qui n'envisage aucun dialogue avec les «terroristes» du M23.

Malgré cette position tranchée de Kinshasa, le sommet de Bujumbura continue à faire pression sur Kinshasa pour activer la feuille de route, pourtant mort-née, de Luanda. A ce propos, le sommet de Bujumbura a, dans son communiqué final, réactivé les recommandations de Luanda, notamment la cessation de feu immédiate de tous les belligérants et la poursuite du dialogue politique alors que le M23 continue à étendre ses zones d'influence.

A Bujumbura comme à Luanda, qu'on ne se voile pas la face, la RDC est ce dindon de la farce dont les véritables enjeux dans le chef de «ses partenaires» au sein de l'EAC lui échappent,

donnant l'impression du boxeur qui boxe deux crans au-dessus de sa catégorie.

En interpellant l'officier kenyan, commandant de la Force régionale de l'EAC, en présence du président William Ruto, le président Félix Tshisekedi a donné la preuve que la RDC ne trouve pas son compte dans le jeu qui se joue au sein de cette communauté sous-régionale. En réalité, Kinshasa et les autres capitales de l'EAC ne partageant pas le même agenda. Accroître en nombre la Force régionale ne va pas résoudre le problème. Bien au contraire. L'option levée à Bujumbura va plutôt alimenter la confusion, tout en enfermant la RDC dans un engrenage. Et s'en sortir ne sera pas une partie de plaisir pour Kinshasa.

PARLONS-EN

La corruption, une gangrène

(Suite de la Une)

de la République a trouvé des mots justes pour interpeller, dans des termes clairs, le commandant kenyan de cette Force régionale. «Ecoutez la population», lui a lancé Félix Tshisekedi, en présence du président kényan, William Ruto.

Les terroristes du M23 ont pu gagner du terrain malgré la présence de la Force régionale. Finalement, il est difficile de savoir si cette Force est au service de la République Démocratique du Congo ou participe à favoriser la balkanisation du Congo en facilitant au Rwanda et aux terroristes du M23 de progresser sur le sol congolais. En tout cas, dans différents milieux, particulièrement au sein de la Société civile, des voix s'élèvent pour remettre en cause non seulement la capacité opérationnelle, mais aussi sa raison d'être dans la zone fragile de l'Est congolais.

Et comme si les troupes présentes dans le Nord-Kivu ne suffisait, le sommet de Bujumbura a levé l'option d'accroître leur nombre en dépêchant un nouveau contingent. Pour quoi faire ? Difficile à dire.

Evidemment, dans ce qui se passe au sein de l'EAC, Kinshasa paraît être le grand perdant. En sous-traitant sa défense et sa sécurité aux pays de l'EAC parmi lesquels se retrouvent curieusement le Rwanda et l'Ouganda, deux pays proches du M23, la RDC est apparemment menée en bateau dans une initiative qui, en fin de compte, ne joue pas en sa faveur.

Il faut changer de fusil d'épaule. Il ne faudrait surtout pas croire que les pays de l'EAC envoient leurs soldats sur le sol congolais pour mourir à la place des Congolais, censés défendre leur pays. Le croire, c'est faire preuve d'une naïveté sans pareil. Il est temps d'agir en dotant l'armée nationale de plus de moyens et d'outils de combat pour se battre à armes avec les terroristes du M23 et leurs parrains.

En réalité, l'EAC s'est déjà inscrite dans un schéma destiné à contraindre la RDC à négocier avec le M23. Sa passivité sur le terrain opérationnel de l'Est de la RDC rentre dans cette logique. Il s'agit d'affaiblir la capacité de réaction en se posant comme force d'interposition, tout en facilitant la tâche au M23 pour consolider et étendre sa zone d'influence. Kinshasa doit se ressaisir - au plus vite d'ailleurs.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Le Vice-Premier Ministre

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO RELATIF AU SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AFRIQUE DE L'EST TENU À BUJUMBURA, LE 04 FÉVRIER 2023

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo salue l'initiative fort opportune prise par le Président de la République du Burundi, Son Excellence Évariste NDAYISHIMIYE, Président en exercice de la Communauté d'Afrique de l'Est, de convoquer un Sommet extraordinaire des Chefs d'État de cette Communauté, le samedi 04 février 2023, à Bujumbura, afin d'évaluer la mise en œuvre du Communiqué final du Mini-sommet de Luanda du 23 novembre 2022, dans le cadre des processus de paix de Nairobi et de Luanda.

Le Gouvernement de la RDC a noté qu'à l'unanimité les participants ont relevé la non-application de la feuille de route du Mini-sommet de Luanda par le M23. Cette non-application a provoqué l'escalade de la tension au Nord-Kivu ; ce qui est très préoccupant. Ils ont reconnu, par ailleurs, les pesanteurs qui gênent l'action de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'exécution de son mandat.

Le Gouvernement de la RDC tient à rappeler que le mandat de la Force régionale est, sans équivoque, offensif selon la lettre et l'esprit des Communiqués des trois Conclaves des Chefs d'État de la CAE d'avril et juin à Nairobi, ainsi que du Communiqué final du Mini-sommet de Luanda sus évoqué.

Le Gouvernement de la RDC souligne que la fin des attaques du M23 contre les positions des FARDC et les troupes de la MONUSCO, son retrait des zones occupées, son cantonnement dans les localités spécifiées, le retour des personnes déplacées à leurs domiciles et la cessation du soutien des Forces de Défense du Rwanda, RDF, au M23 prévus dans le Communiqué final du Mini-sommet de Luanda sont nécessaires à tout dialogue politique interne et diplomatique pour une solution durable de la crise sécuritaire à l'Est de la RDC et dans la Région des Grands Lacs.

Pour le Gouvernement de la RDC, seul le strict respect des prescrits des trois Conclaves des Chefs d'État de l'CAE et du Communiqué final du Mini-sommet de Luanda du 23 novembre 2022 permet de réaliser les conditions ci-dessus, de restaurer la confiance entre les États de la Région et d'ouvrir des perspectives de paix crédibles.

Ainsi, le processus politique, le cessez-le-feu, le retrait des groupes armés, le dialogue et le déploiement des troupes de la Force régionale de l'EAC dont question dans le Communiqué du Sommet de Bujumbura publié, le samedi 04 février, par le Secrétaire Général de la CAE demeurent dans le cadre des processus et des instruments de paix de Nairobi et de Luanda prérappelés, du reste, soutenus par l'ensemble de la Communauté internationale.

Annoncé ce lundi à Mining Indaba en Afrique du Sud, Tshisekedi était dimanche chez Sassou

Juste après Bujumbura où il a pris part au sommet de l'EAC (Communauté de l'Afrique de l'Est), le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, est allé dimanche dans la ville d'Oyo, à 400 km de Brazzaville, à la rencontre du Président Denis Sassou Nguesso. Que se sont-ils dits ? Pourquoi cette promptitude à aller voir son homologue d'en face ? Nul ne le sait. On sait néanmoins que Félix Tshisekedi veut s'assurer de la parfaite collaboration avec Denis Sassou Nguesso qui en-

tretient de très bons rapports avec le président rwandais, Paul Kagame. Après Oyo, le Président de la République est attendu ce lundi à Cape Town, en Afrique du Sud, où se tient le forum Mining Indaba, ce grand rendez-vous annuel des miniers. Sur place en Afrique du Sud, il est prévu des échanges avec le Sud-africain Cyril Ramaphosa. Objectif : réchauffer l'axe Kinshasa-Pretoria.

HUGO TAMUSA

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a effectué dimanche une visite de travail de quelques heures, à Oyo, ville natale de son homologue de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, située à 400 km au nord de Brazzaville. Le Président Félix Tshisekedi est arrivé à Oyo en début d'après-midi. A l'aéroport Oyo Ollombo, il a été reçu par son homologue du Congo/Brazzaville.

Les deux dirigeants se sont entretenus en tête-à-tête sur la coopération entre les deux pays et aussi sur les questions de sécurité en Afrique, notamment dans l'Est de la RDC en proie aux violences depuis des décennies. Dans les deux rives du fleuve Congo, on rapporte que Félix Tshisekedi veut se rassurer de l'état des rapports entre les deux pays surtout que Brazzaville entretient de très bons rapports avec Kigali, le même qui entretient les terroristes du M23 dans l'Est de la RDC.

Le Congo et le Rwanda ont signé en avril 2022 des accords, des protocoles, des mémorandums d'entente et une



Félix Tshisekedi à son arrivée samedi à Oyo

convention de concession dans le domaine agricole. Les deux pays sont aussi liés par la présence de 8.000 Rwandais qui attendent la régularisation de leur situation après avoir perdu leur statut de réfugié en 2017.

M. Tshisekedi et la délégation qui l'accompagne devraient regagner Kinshasa, capitale de la RDC, en début de soirée, selon la présidence congolaise.

LA GRANDE VEDETTE D'INDABA

Dans un communiqué, en anglais, publié dimanche, le staff de Mining Indaba a an-

noncé que le Président Felix Tshisekedi a confirmé sa participation à ces assises qui ouvrent ses portes ce lundi 6 février dans la ville de Cape Town, jusqu'au 9 février prochain. Le Président Tshisekedi a été précédé en Afrique du Sud par la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi.

Sur place en Afrique du Sud, le communiqué rapporte que le Président Tshisekedi participera également à une session « *President's hour* » avec le président sud-africain Cyril Ramaphosa, le mardi 07 février. L'accent sera mis sur l'avancement stratégique des

deux économies grâce à l'exploitation minière.

La RDC, riche en ressources naturelles, possède les plus grandes réserves mondiales de cobalt, qui est utilisé dans les batteries lithium-ion et d'autres technologies vertes. L'industrie minière représente 32 % du PIB de la RDC et les investissements ainsi que les exportations dans le secteur minier restent les principaux moteurs de la croissance, soutenus par l'amélioration des prix des minerais et la hausse des investissements publics.

Le communiqué pense qu'il est probable que le Président Tshisekedi souligne les opportunités d'investissement dans le secteur minier de la RDC lors de son séjour à Mining Indaba. Une avancée économique clé qui a été largement saluée dans le secteur minier est le partenariat historique entre la RDC et la Zambie pour faciliter le développement des batteries lithium-ion. Cela permettra la fabrication de batteries de voitures électriques dans ce qui est considéré comme une étape clé vers la lévitation de la

pauvreté entre les deux pays.

Aux côtés des chefs d'Etat sur la liste croissante des orateurs figurent 81 responsables gouvernementaux de 47 pays. Parmi les orateurs, on cite, notamment : le PDG sortant d'Escom, Andre de Ruyter; le directeur général du groupe anglo-américain, Duncan Wanblad; le président et chef de la direction de Barrick Gold, Mark Bristow; le président et chef de la direction de Newmont Corp, Tom Palmer; le directeur général de Rio Tinto pour les minéraux, Sinead Kaufman, et bien d'autres.

L'édition 2023 de Mining Indaba est organisée autour du thème « *Débloquer l'investissement minier africain : stabilité, sécurité et approvisionnement* ». Les conférenciers discuteront des défis et des opportunités auxquels est confrontée l'industrie minière du continent alors qu'elle cherche des moyens de renforcer sa puissance économique dans le contexte de la ruée mondiale vers la sécurisation de l'approvisionnement pour une transition énergétique plus verte.

Nord-Kivu : un mort et un blessé grave après des tirs contre un hélicoptère de la Monusco

ECONEWS

Ces tirs sur un hélicoptère de l'ONU surviennent au lendemain d'une rencontre au Burundi entre plusieurs chefs d'Etat d'Afrique de l'Est, y compris les présidents congolais et rwandais entre lesquels les relations sont exécrables ces derniers mois.

Un Casque bleu sud-africain a été tué et un autre grièvement blessé, dimanche 5 février, lors de tirs contre leur hélicoptère dans l'Est de la République Démocratique du Congo, a déclaré à l'AFP un porte-parole de l'ONU.

L'appareil a essuyé des tirs aux alentours de 15 heures (12 heures GMT) au cours d'un vol à destination de Goma, la capitale provinciale du Nord-Kivu, où il a finalement réussi à atterrir.

Selon Amadou Ba, un des porte-parole de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (Monusco), l'origine des tirs n'est pas encore connue et leur localisation précise reste à déterminer.

«CRIME DE GUERRE»

Dans un communiqué publié, dimanche soir, Bintou Keita, la cheffe de la Monusco, « *condamne fermement cette attaque lâche contre un aéronef porteur de l'emblème des Nations Unies* » et rappelle que « *les attaques contre les Casques bleus peuvent constituer un crime de guerre* ».

Le 29 mars 2022, huit Casques bleus (six Pakistais, un Russe, un Serbe) avaient été tués dans le crash de leur hélicoptère au-dessus d'une zone de combats entre l'armée congolaise et les

rebelle du M23.

Depuis novembre 2021, la rébellion majoritairement tutsie du M23 s'est emparée des territoires au nord de Goma. La RDC accuse le Rwanda de la soutenir, ce qui est corroboré par des experts de l'ONU et les pays occidentaux, mais Kigali s'en défend.

Ces tirs sur un hélicoptère de l'ONU surviennent au lendemain d'une rencontre au Burundi entre plusieurs chefs d'Etat d'Afrique de l'Est, y compris les présidents congolais et rwandais entre lesquels les relations sont exécrables ces derniers mois. Ce sommet s'est conclu par un appel au « *cessez-le-feu immédiat de toutes les parties* » et un retrait de tous les groupes armés, « *y compris les étrangers* » dans l'Est de la République Démocratique du Congo.



Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo

12, Avenue des Aviateurs - Gombi
Kinshasa, RD Congo - BP 1811
Tel : +243 81 890 5000
+243 81 890 6000

CPIOSMR/2023 Bureau du porte-parole et des relations avec les médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La MONUSCO déplore la mort d'un Casque bleu à la suite de l'attaque d'un de ses hélicoptères dans le Nord-Kivu

Kinshasa, le 05 février 2023 : Un hélicoptère de la MONUSCO qui a décollé de Beni ce dimanche en début d'après-midi à destination de Goma a essuyé des tirs ayant entraîné la mort d'un des membres d'équipage et gravement blessé un autre Casque bleu. L'appareil est néanmoins parvenu à atterrir à l'aéroport de Goma.

La MONUSCO exprime ses plus sincères condoléances à la famille et au pays d'origine du Casque bleu décédé et souhaite un prompt rétablissement au blessé.

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et Cheffe de la MONUSCO, Madame Bintou Keita, condamne fermement cette attaque lâche contre un aéronef porteur de l'emblème des Nations Unies.

Elle rappelle que les attaques contre les casques bleus peuvent constituer un crime de guerre et que la MONUSCO ne ménagera aucun effort, en accord avec les autorités congolaises, pour que les auteurs de cet acte odieux soient traduits en justice.

Affaire Matata : le prof Banza Malale alerte Tshisekedi sur le danger des arrêts contradictoires de la Cour constitutionnelle

L'affaire Bukanga-Lonzo qui met en cause le Premier ministre Matata Ponyo Mapon est entourée d'une grande confusion à la Cour constitutionnelle qui, en l'espace d'une année, a rendu deux arrêts contradictoires. Par le premier arrêt, rendu le 15 novembre 2021, la Cour constitutionnelle s'était déclarée «incompétente» de juger l'ancien Premier ministre, avant que la volte-face survenue avec l'arrêt du 18 novembre 2022 par lequel la Cour constitutionnelle se voyait enfin «compétente» de juger un ancien Premier ministre. Dans les milieux judiciaires, le rétropédalage de la Cour constitutionnelle a suscité un débat houleux. Les milieux scientifiques ne sont pas restés indifférents. Le 3 février 2023 à Lubum-

bashi, le sujet a été au centre d'un débat scientifique et académique organisé par le «Club des jeunes constitutionnalistes congolais». Les assises ont été éclairées par la présence remarquable d'éminents professeurs constitutionnalistes près les grandes universités de notre très cher et beau pays, la République Démocratique du Congo. Compte tenu de la pertinence du sujet et de la confusion née de deux arrêts de la Cour constitutionnelle, le professeur Gabriel Banza Malale Makuta a adressé, le 4 février 2023, une lettre ouverte au Président de la République, Félix Tshisekedi. Intégralité de la lettre.

ECONOMES

LETTRE OUVERTE À SON EXCELLENCE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CHEF DE L'ÉTAT

Avec nos déférences les plus patriotiques.

Concerne : Notre communication aux assises du 3 février 2023 à ARRUIPE

Excellence, Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat,

Honneur de saluer votre Excellence et de vous écrire très respectueusement la présente, à l'effet de l'objet repris en concerne.

En effet, le Forum des jeunes constitutionnalistes de l'Université de Lubumbashi, identifié sous la dénomination de «Club des jeunes constitutionnalistes congolais», a initié un débat scientifique et académique, à Lubumbashi, dans la Salle ARRUIPE, en date du 03 février 2023. Les assises ont été éclairées par la présence remarquable d'éminents professeurs constitutionnalistes près les grandes universités de notre très cher et beau pays, la République Démocratique du Congo.

Le menu principal a porté sur l'examen, à la fois, du contenu, de la valeur et des effets juridiques de la controverse occasionnée par les deux arrêts de la Cour constitutionnelle, lesquels mettent en

cause : le Ministère public contre le Premier ministre honoraire et sénateur, Monsieur Augustin Matata Ponyo Mapon. Il s'agit de l'arrêt R P 0001, du 15 novembre 2021 et de l'arrêt R. CONST 1816, du 18 novembre 2022.

Cette situation crée une très dangereuse confusion. Elle paralyse, à la fois, la fiabilité et la stabilité ainsi que la solidité de la Justice de la République Démocratique du Congo, par rapport, non seulement, à l'Enseignement dispensé à l'Université, dans le cadre du cours de Droit constitutionnel congolais, mais aussi, à la pratique, tant au Barreau qu'au Prétoire, et surtout, à la sécurité judiciaire que ladite Justice est appelée à rendre au Justiciable.

Nous trouvons, à toutes fins utiles, patriotique et juste notre adresse à votre Excellence, de l'objet de notre communication, telle que faite subséquemment.

Néanmoins, en substance, notre réflexion, dont copie en annexe de la présente, a mis l'accent très aigu sur le caractère «immédiatement exécutoire et obligatoire», du premier arrêt, celui du



15 novembre 2021, tel que garanti par la Constitution, spécialement, en article 168.

A ce titre, nous considérons que, le deuxième arrêt de la Cour constitutionnelle, celui du 18 novembre 2022, revêt un grand avantage. Celui-ci est à inscrire exclusivement dans la logique de l'éten due de la doctrine juridique et ce, à la différence du Droit positif. Son caractère positif ou objectif sera absolument subordonné à son entrée en Droit positif congolais, laquelle sera sanctionnée par une loi en la matière. A ce jour, il y a encore un vide juridique qui alimente divers débats, parmi lesquels, ceux qui ont fait l'objet des assises susvisées.

Les effets de tous ces débats participeront incontestable-

ment au progrès du Droit judiciaire en République Démocratique du Congo. La matière sous examen étant encore nouvelle, sur le chemin de l'administration de la Justice, les erreurs professionnelles sont inévitables. Elles ne sont donc pas imputables, a priori, à la mauvaise foi ni volonté de leurs auteurs. Elles président cependant, à la perfection dudit Droit judiciaire congolais. Pareil espoir ne serait possible que, si et seulement si, le souci de rencontrer votre Excellence, sur le chemin de l'objectif de l'émergence de la Justice, devenait un impératif devoir pour Tous.

Au regard de ce qui précède, force est de remarquer que, le premier arrêt, celui du 15 novembre 2021, avait objectivement, en droit,

clôturé tous les débats dans l'affaire Matata Ponyo Mapon. En revanche, le second arrêt, celui du 18 novembre 2022, vient consolider les bases des débats de la doctrine juridique. Son caractère exécutoire et obligatoire est absolument subordonné à sa consécration d'une loi, par le peuple agissant en Pouvoir législatif.

Ce faisant, nous sommes très forts persuadés que, vos qualités, à la fois, de Magistrat suprême et de Garant du bon fonctionnement des institutions ainsi que, votre habituelle abnégation, ne laisseront pas indifférente votre attention, pour la plausibilité de la Justice, par rapport, tant à l'Enseignement du Droit constitutionnel congolais, qu'à la pratique, aussi bien, au Barreau qu'au Prétoire, du Droit positif congolais.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat, l'expression de nos plus hautes considérations patriotiques.

FAIT À LUBUMBASHI, LE 4 FÉVRIER 2023

PROFESSEUR GABRIEL BANZA MALALE MAKUTA

CONFERENCE ESPISCOPALE NATIONALE DU CONGO

Présidence

BP. 3258 – Kinshasa/Gombe

Tél. : 00243 998 24 86 99

Fax : +33172703031

E-mail : cccncord@gmail.com

République Démocratique du Congo

« Le Seigneur fit pour moi des merveilles, Saint est son nom » (Lc 1, 49)

REMERCIEMENTS DES EVEQUES MEMBRES DE LA CENCO A LA SUITE DE LA VISITE APOSTOLIQUE DUPAPE FRANCOIS EN RD CONGO

1. Nous, Cardinal, Archevêques et Evêques membres de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), réunis en Assemblée Plénière extraordinaire le 4 février 2023, au lendemain de la visite apostolique de Sa Sainteté le Pape François, bénissons le Seigneur pour ce temps de grâce que nous venons de vivre.

I. ACTION DE GRACE

2. Nous rendons grâce à Dieu qui a fait que la visite du Saint Père se déroula dans des bonnes conditions.

3. Nous remercions le Saint-Père pour sa sollicitude pastorale à l'égard du peuple congolais. Comment se fait-il que l'envoyé du Seigneur vienne jusqu'à nous? (cf. Lc 1, 43). «Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur» (Mt 21, 9).

4. Nous saisissons cette occasion pour remercier nos fidèles qui ont répondu massivement à notre appel à se mettre en prière pour la réussite de cette visite apostolique qui a fait la joie de tout le Peuple congolais, 38 ans après celle du Pape Saint Jean-Paul II.

5. Nous exprimons notre gratitude particulièrement à Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI, Président de la République, Chef de l'Etat, d'avoir adressé l'invitation à sa Sainteté le Pape François pour visiter la RD Congo et pour son impulsion et implication dans les préparatifs de l'accueil du Saint-Père.

6. Nous exprimons aussi notre grande reconnaissance à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et à tous les membres du Gouvernement congolais ainsi qu'aux Autorités politico-administratives de la Ville provinciale de Kinshasa qui se sont engagés, corps et âme, en donnant de leur temps pour les préparatifs et les moyens financiers ou matériels pour la réussite de cette visite historique. Nos sincères félicitations aux Forces de sécurité qui ont su maintenir l'ordre avec professionnalisme.

7. Nous remercions Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique et ses collaborateurs pour tout ce qu'ils ont donné pour le succès de cette visite apostolique.

8. Nous exprimons notre reconnaissance aux Chefs coutumiers et aux Responsables des communautés confessionnelles qui se sont joints à nous, dans la fraternité et dans la communion, pour honorer le Pape François.

9. Nous sommes redevables à tous les bienfaiteurs et bienfaitrices qui ont contribué financièrement et matériellement à l'organisation de la visite du Saint-Père. **Que le Seigneur les comble de tous ses bienfaits.**

10. Notre gratitude s'étend également à tous les « volontaires » qui sont intervenus dans différents services (liturgie, santé, protocole, ...) pour la réussite de cette visite historique et aux professionnels de médias, d'architecture, de culture et art, qui ont fait la fierté de la RD Congo par leur savoir-faire. Ils ont abattu un travail formidable.

11. A vous tous, pèlerins venus d'autres pays, ceux venus de nos différents Diocèses de la RD Congo, parti-

culièrement à la population de la ville provinciale de Kinshasa, qui avez répondu très nombreux à notre invitation à participer à l'accueil et aux différentes rencontres avec le Saint-Père, va l'expression de notre reconnaissance.

II. FRUITS DE LA VISITE DU PAPE

12. Le Successeur de Pierre, le Pape François, en bon Pasteur qui connaît ses brebis, nous a laissé les paroles fortes qui ont affermi notre foi, ravivé notre espérance, enflammé notre amour et interpellé notre conscience. Ses paroles nous ont reconfortés.

13. L'enseignement du Pape engage chacun de nous, à tous les niveaux, dans le rôle qu'il doit jouer pour la croissance de nos communautés ecclésiales et l'avènement d'un «Congo plus beau qu'avant».

14. Les images du diamant, de doigts, de la main, du palmier et de la forêt, utilisées par le Saint-Père, sont une symbolique riche qui nous invitent notamment à la cohésion nationale. Nous nous exhortons à les méditer, à nous en approprier et à les mettre en pratique pour le dynamisme de notre Eglise et le bien de notre cher pays, la RD Congo.

15. Par l'intercession de la Sainte Vierge Marie, Reine de la Paix et Notre-Dame du Congo, tous réconciliés en Jésus Christ, que le Seigneur soutienne nos efforts de conversion. Qu'elle consolide toute initiative de justice, de pardon et de paix dans notre pays.

FAIT À KINSHASA, LE 4 FÉVRIER 2023.

LES EVEQUES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CENCO

LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES, ET ADMINISTRATEUR DIOCESAIN MEMBRES DE LA CENCO PRESENT A LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 04 FÉVRIER 2023

Le Gouvernement prévoit de mobiliser 1,9 milliards USD de Fonds spécial de financement des ZES

Après la nomination des animateurs de l'Agence des zones économiques spéciales (AZES), le Gouvernement s'est fixé l'ambition de créer un Fonds spécial de financement des ZES. L'ambition est de réunir l'enveloppe de 1,9 milliards USD. Le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, a soumis vendredi cette question à l'approbation du Gouvernement. Les états de besoins relatifs aux frais de démarrage et de fonctionnement seront soumis, par la direction générale de l'Agence des zones économiques spéciales (AZES), à son approbation en tant qu'autorité de tutelle, de manière à lui permettre, à son tour, de solliciter la mise à disposition des Fonds en faveur de cette Agence auprès de ses collègues du Budget et des Finances par une lettre, lit-on dans le compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 3 février 2023.

ECONEWS

Le Gouvernement met les bouchées doubles pour l'opérationnalisation des Zones économiques spéciales (ZES). Ainsi, faisant suite à la communication du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, sur la nécessité de financement des Zones économiques spéciales (ZES), le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, a présenté vendredi au Conseil des ministres le rapport sur le processus de mise en place du Fonds spécial de financement des zones.

Il a indiqué que ce Fonds, évalué à 1,9 milliard de dollars américains, prendra en charge les différentes activités liées à l'acquisition des sites, à la conduite des études de faisabilité, à la construction des infrastructures de base et des guichets uniques et à l'amélioration du climat des affaires.

De l'avis du Gouverne-

ment, «les états de besoins relatifs aux frais de démarrage et de fonctionnement seront soumis, par la direction générale de l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES), à son approbation en tant qu'Autorité de tutelle, de manière à lui permettre, à son tour, de solliciter la mise à disposition des Fonds en faveur de cette Agence auprès de ses collègues du Budget et des Finances par une lettre».

Par la même occasion, le ministre de l'Industrie a rappelé que la création du Fonds Spécial de financement des Zones Economiques Spéciales (ZES) est prévue dans le pilier 7, axe 35 du Programme du Gouvernement, inspiré par le Président de la République. Il est décliné dans le Plan directeur d'industrialisation.

LES ATTENTES

Dans un entretien avec RFI, Julien Paluku rappelait déjà les avantages et atten-

tes du Gouvernement dans l'opérationnalisation des ZES. Le ministre de l'Industrie se veut rassurant quant aux avantages : «*Tout entrepreneur qui s'installera dans la zone est exonéré de toutes les taxes pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Celui qui aménage la zone est exonéré pour dix ans, renouvelable une fois. Et à la fin de la période, il commence à payer seulement 50 % des droits et taxes dus à l'Etat. Cela va permettre à ce que le pays soit un grand exportateur. Surtout que nous allons entrer dans la zone de libre-échange continental africain. Si nous ne le faisons pas, nous allons être le déversoir de tous les produits africains. Mais avec l'expérience des ZES, c'est nous qui allons inonder le marché africain avec près d'un milliard de consommateurs. Dans dix ans, nous devierons parmi les pays exportateurs, à l'instar de la Chine qui vend ses produits moins chers alors que c'est la même qualité que celle qui est produite en Europe.*

La RDC a décidé d'expérimenter les Zones Economiques Spéciales en vue de promouvoir l'industrie locale. Dans la foulée de premières tentatives hésitantes, elle s'est dotée de la loi n° 14/022 du 07 juillet 2014 fixant le régime des zones économiques spéciales en République Démocratique du Congo.

L'exposé analytique de cette première expérience législative s'avère nécessaire pour sa lisibilité, sa clarté et son intelligibilité au profit de toute personne intéressée.

Conformément à la 17^{ème} résolution des 28 mesures d'urgences du Gouvernement, le ministre de l'Industrie avait lancé le «*Programme d'urgence de soutien à l'industrie locale*» dont résulte le Décret n°12/021 du 16 juillet 2013 portant création d'une Zone économique spéciale sur le site de Maluku, et dans le cadre duquel fut conçu le projet du Parc agro-industriel, dit Bukanga-Lonzo.

La mise en œuvre de cette Zone économique spéciale s'inscrit dans le cadre du Projet de Développement des Pôles de Croissance-ouest (PDPC), lancé le 26 avril 2014 par la Banque mondiale, ce projet ayant pour objectif le développement des chaînes de valeur des filières manioc, riz et huile de palme, dans les zones d'Inkisi, Mbanza-Ngungu, Kimpese, Boma, Tshela et Lukula.

Avec la promulgation ultérieure de la loi sus-évoquée, le Gouvernement veut relever le niveau de garantie des investissements privés et leur offrir un cadre institutionnel fiable.

Me Mukendi Ntantamika, avocat au barreau de Kinshasa/Gombe, note que la ZES peut se définir générale-

ment comme une zone géographique délimitée à l'intérieur des frontières d'un pays, où les règles économiques, fiscales et administratives sont différentes, généralement plus libérales, que celles qui s'appliquent au reste du territoire national.

Ainsi définie, la ZES vise généralement la création d'un régime «*spécial*» qui confère aux investisseurs quatre avantages principaux par rapport à ce dont ils bénéficieraient normalement dans l'environnement national : des infrastructures (notamment des terrains aménagés, des bâtiments d'usine et des services publics) auxquelles l'accès est plus facile et plus fiable que dans le reste du pays; un régime réglementaire et administratif amélioré, comportant des procédures adaptées pour la création d'entreprises, leur autorisation d'exploitation et de fonctionnement; et généralement, un régime douanier spécial assurant une administration douanière efficace et (généralement) un accès à des intrants importés exempts de droits de douanes et de taxes; un régime fiscal attractif, notamment la réduction ou la suppression des impôts sur les sociétés, de la TVA, d'autres impôts, des contributions sociales (retraites, sécurité sociale, etc.), et parfois de la formation ou d'autres subvention.

Des entrepreneurs congolais exclus de la sous-traitance : des organisations professionnelles saisissent l'ARSP

Des Congolais ont encore du mal à bénéficier de tous les avantages rattachés à la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé. Malgré la mise en place de l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), des pesanteurs subsistent, reléguant des entrepreneurs congolais au second plan. Dépités, des organisations professionnelles regroupant de jeunes entrepreneurs ont saisi les autorités de l'ARSP.

Un cahier des charges reprenant les cas des violations de la loi sur la sous-traitance, énumérés par la Fédération nationale des jeunes entrepreneurs du Congo (FNJEC), le Club des sous-traitants et la Chambre des mines de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), a été déposé auprès de l'ARSP. Le cahier des charges reprend l'ensemble de leurs revendications.

A haute voix, ils ont plaidé pour l'implication du patron de



Une importante délégation de la FNJEC et d'autres structures des sous-traitants reçus par le directeur général de l'ARSP, Miguel Kashal Katemb. @Photo Droits tiers

l'ARSP dans les cas des violations de la Loi sur la sous-traitance. Par la même occasion, ils ont demandé à Miguel Kashal Katemb, directeur général de l'ARSP, d'agir fermement pour leur permettre de surmonter les difficultés actuelles.

La Fédération nationale des jeunes entrepreneurs du Congo et quelques structures partenaires ainsi que différents entrepreneurs venus de différentes provinces constatent en

les firmes à capitaux congolais ou étrangers. Elles exécutent à la fois les activités principales, annexes ou connexes. Ainsi, nous constatons amèrement que ceci occasionne un manque à gagner pour le peuple congolais en général et les entrepreneurs congolais en particulier, lesquels n'arrivent pas à booster l'économie congolaise en tant que fils du pays à travers le secteur de la sous-traitance, ont-ils déploré.

Et d'ajouter qu'«*au regard des éléments évoqués, la FNJEC et ses partenaires, à savoir l'Association des sous-traitants, le collectif des jeunes entrepreneurs œuvrant dans la sous-traitance*», la COPEMECO, la FENAPEC, la FEC et le club des sous-traitants, suggèrent une collaboration étroite avec l'ARSP pour surmonter ces difficultés.

Les participants à cette séance de travail ont exigé l'accompagnement cette année de l'ARSP. «Il est ques-

tion d'avoir des entrepreneurs qui pourront bénéficier sensiblement des opportunités de la sous-traitance et servir de modèle à témoigner l'effectivité des millionnaires qu'aura fait le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, au regard de son discours fait à la nation et devant les jeunes».

Pour sceller leur partenariat, différents cadeaux dont une canne traditionnelle, symbole du pouvoir, ont été remis au directeur général de l'ARSP.

Toutes les associations des entrepreneurs présentes, y compris la Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo (COPEMECO), ont vivement remercié le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour la nomination de l'un des leurs en la personne Miguel Kashal Katemb à la tête de l'ARSP. Ils ont formulé le vœu de voir leur collaboration s'établir de manière étroite.

AVEC OURAGAN.CD

Les vraies-fausse raisons de la présence de l'armée rwandaise sur le territoire congolais

Le 27 janvier 2023, le président rwandais Paul Kagame a accordé une interview exclusive à Jeune Afrique, justifiant la présence permanente de ses troupes sur le sol congolais. Curieusement, à Kinshasa, tout le monde s'est tu. Personne – en tout cas à l'officiel – n'a osé recadrer l'homme fort de Kigali. Est-ce par peur ou par complicité ? Difficile à dire. Libre penseur, Freddy Mulumba, ancien directeur général de la télévision nationale RTNC, a pris le courage de répondre au président rwandais. Il est convaincu que Kagame est aux abois. Il se bat pour la survie de son régime qui est en phase de décadence. Freddy Mulumba note qu'«avec l'arrivée de Félix Tshisekedi à la tête de la RDC, la tutelle du Rwanda sur la RDC est remise en cause». Tribune.

Dans une interview accordée à Jeune Afrique le 27 janvier 2023, le président Paul Kagame du Rwanda avance deux raisons pour justifier la présence de son armée sur le territoire congolais depuis plus de 25 ans. La première est la présence de FDLR en RDC et la menace qu'ils présentent pour la sécurité du Rwanda : «L'accusation selon laquelle j'interviendrais au Congo m'importe peu. Ce n'est ni la première ni la dernière. L'important est de savoir pourquoi j'interviendrais. Si vous ne vous posez pas cette question, vous passez à côté de l'essentiel. Or la réponse est simple : la menace que fait peser sur notre sécurité l'activité d'un groupe imprégné de l'idéologie génocidaire comme les FDLR est clairement susceptible de nous amener à intervenir en territoire congolais, sans excuses ni préavis. Quand vous êtes agressés, vous n'attendez pas les instructions de votre agresseur ou de son protecteur pour savoir comment réagir».

Et la deuxième raison, selon lui, reste la défense des populations Tutsi au Congo menacé de génocide : « Peu importe que ce mouvement (M23) se présente comme un groupe armé d'autodéfense des Banyamulenge, ces Congolais rwandophones de la communauté tutsie, largement victimes de discriminations depuis un quart de siècle, orphelins des promesses d'intégration non tenues conclues en 2009 puis en 2013 avec les autorités de Kinshasa ».

Cette rhétorique va jusqu'à remettre en cause la communauté internationale. « Prenons l'exemple du groupe terroriste FDLR [Forces démocratiques de libération du Rwanda]. Comment expliquer qu'il soit toujours actif, vingt-neuf ans après le génocide, malgré la présence continue de la Monusco ? Fin 2019, ce groupe a encore mené une attaque meurtrière à Kinigi, dans le district touristique de Musanze, tuant 14 civils avant de trouver refuge du côté

congolais de la frontière. Le fait que nous jugions de notre responsabilité d'éradiquer ces individus où qu'ils se trouvent – et nul ne nous en empêchera – n'est que la conséquence de l'impuissance de ceux à qui cette tâche incombait en premier lieu. En défenseur des tutsis Paul Kagame prête un serment : «Je vous l'assure, de mon vivant et du vivant des générations futures, il n'y aura plus jamais de génocide au Rwanda. Dussions-nous pour cela nous battre avec des arcs, des lances et des pierres, cela n'arrivera plus». (Jeune Afrique du 27 janvier 2023)

Ce narratif d'éviter un autre génocide des tutsis trouve les échos en occident surtout en Amérique. Car Washington se sent coupable du génocide rwandais comme l'avoue Susan Rice dans ses mémoires. « Il est difficile d'exprimer les multiples façons dont le génocide rwandais m'a affecté. C'était un traumatisme personnel, une source de cauchemars et de profonds regrets. Bien que je n'étais pas un décideur de haut niveau, j'ai tout de même participé, au niveau opérationnel, à l'échec massif d'une politique. Je porte cette culpabilité en moi jusqu'à ce jour. Cela m'a rendu peut-être excessivement sympathique au Rwanda, à son peuple et à ses dirigeants. » (Susan Rice, *Tough Love, My Story of the Things Worth Fighting For*, Simon et Schuster, New York, 2019). C'est à cause de cette culpabilité du génocide rwandais que tous les rapports des experts des Nations Unies sur la tragédie congolaise durant 23 ans sont classés sans suite malgré les pillages des richesses de la Rdc, le génocide oublié de 10 millions des congolais et ses 5,5 millions de déplacés internes.

La question de la menace des génocidaires du FDLR

Depuis 1996, l'armée rwandaise est sur le territoire congolais soi-disant pour détruire



les forces génocidaires hutu. Les troupes rwandaises ont attaqué les militaires de l'ancien régime rwandais d'Habyarimana et des camps des réfugiés dans les provinces du Nord, du Sud Kivu et du Maniema, notamment à Tingi Tingi. Le Rwanda a soutenu plusieurs rebellions de 1998, 2004, 2007, 2012, et 2021-2023 au motif de lutte contre les génocidaires. En plus, les armées rwandaise et congolaise ont été en opération conjointes « Umoja Wetu » en 2009 sous le régime de Joseph Kabila pour traquer les milices génocidaires de FDLR dans l'Est de la RDC. Avec le processus DDRR soutenu par les Missions de Nations Unies au Congo, des milliers des combattants et leurs suites ont été retournés au Rwanda.

Alors une question : comment expliquer que Paul Kagame n'est pas parvenu à éradiquer les génocidaires sur le territoire congolais sous contrôle durant de décennies ? Les réponses à cette question se trouvent dans les différents rapports des experts de Nations Unies cachés dans les tiroirs du Conseil de sécurité des Nations unies à New-York. Le Groupe d'Experts des Nations unies, dans l'Addendum du 27 juin 2012 au rapport intérimaire (S/2012/348/Add.1), a relevé que certains démobilisés combattants FDLR ont été recyclés et renvoyés en RDC pour renforcer le M23 et pour servir de prétexte au Rwanda dans sa visée guerrière. Dans tous les cas, les vrais FDLR sont en nombre insignifiant et ne présentent aucune menace crédible contre le Rwanda. En réalité, les motifs des agressions rwandaises sont également d'ordre économique.

Dans un rapport des experts des Nations (Conseil de Sécurité, rapport intérimaire (S/2002/56) publié en 2002 sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC, le Groupe d'experts estime que la présence du Rwanda en RDC a pour but «d'accroître le nom-

bre de Rwandais qui se trouvent à l'Est du pays et d'encourager ceux qui y sont déjà installés à conjuguer leurs efforts pour aider le Rwanda à exercer son contrôle économique ». Toutes les mines de coltan situées dans l'Est de la RDC sont exploitées soit par des groupes armés soit par des armées étrangères ou des sociétés qu'ils contrôlent (James H. Smith, *The eyes of the word, mining the Digital age in the Eastern DR Congo*, University of Chicago press, 2022).

Le Rwanda et l'Ouganda ont financé leurs dépenses militaires grâce aux revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC. Pour le Rwanda, selon les experts des Nations Unies, 80 % de l'ensemble des dépenses de l'Armée rwandaise étaient couvertes en 1999 par les revenus des pillages des minerais de la RDC faisant du Rwanda le premier exportateur de minerais de coltan.

En tout état de cause, le gouvernement rwandais soutient la rébellion M23 dont l'objectif est d'obtenir la sécession des deux Kivu (Addendum au rapport intérimaire du groupe d'experts sur la RDC/S/2012/348) en 2012. C'est dans ce contexte qu'il faut placer la rhétorique de la haine contre les tutsis avec un glissement conceptuel de l'adjectif rwandophone utilisé par Paul Kagame et repris dans les médias. Cette rhétorique de la haine ethnique contre les rwandophones masque les conflits fonciers et économiques entre les différentes communautés dans la province du Nord Kivu. (Stanislas Bucyalimwe Mararo, «L'accumulation par dépossession» en territoire de Masisi (Nord-Kivu, RD Congo, Edilivre, Paris, 2016).

Depuis 1996, la région autour de Goma- surtout les hauts plateaux de Masisi et de Bwito, où vivent principalement des descendants d'immigrés du Rwanda- est dirigée par des élites qui entretiennent des relations étroites

avec le Front patriotique rwandais (FPR) à Kigali. Des officiers de l'armée rwandaise élèvent en effet du bétail à Masisi et d'importantes entreprises rwandaises – dont certaines appartiennent au parti au pouvoir – font le commerce de tout un éventail de marchandises, allant du carburant à l'eau potable. (Janson Stearns, *Du CNDP au M23, évolution d'un mouvement armé dans l'Est du Congo, Institut de la Vallée du Rift/projet Usalama 2012*).

Voilà la raison d'être du Rwanda au Congo et non l'éradication des génocidaires hutus comme l'atteste un ancien patron des renseignements rwandais Patrick Karegeya assassiné en Afrique du Sud. «L'externalisation de la zone de guerre fait partie de cette politique, tout comme la mise en place d'une zone tampon », avait-il déclaré à Wrono à l'époque. «Ainsi, en raison de nos tailles relatives, nous ne quitterons jamais la RDC, par exemple, tant qu'il n'y aura pas à Kinshasa un gouvernement auquel nous pouvons faire confiance». (Michela Vrong, *Do Not Disturb, The story of a political Murder and an African regime Gone Bad, 4th Estate, London, 2021*).

Mais, avec l'arrivée de Félix Tshisekedi à la tête de la RDC, la tutelle du Rwanda sur la RDC est remise en cause. Voilà la compréhension de la crise en Paul Kagame et Félix Antoine Tshisekedi.

Par ailleurs, il faut placer cette guerre d'usure dans le cadre de l'implosion ou de la balkanisation de la RDC comme l'atteste le témoignage de l'Evêque de Bunia dans la partie orientale de la République Démocratique du Congo. La déclaration de l'évêque de Bunia, Dieudonné Uringi, lors de la messe dominicale du 31 mai 2020 en témoigne. Il avait révélé ceci : «J'étais en Allemagne, on m'a montré une carte, j'ai découvert que la RDC est déjà divisée en quatre Etats ».

En réalité, il mène cette guerre d'usure dans le cadre de la réconfiguration de la Région des Grands Lacs, souhaitée par les globalistes utilisant les réfugiés rwandais comme acteurs/auteurs des mutations géopolitiques. (Philippe Biyoya Makutu Kahandja, *La Géopolitique de l'instabilité dans la Région des Grands Lacs, L'Harmattan RDC, Paris, 2009*).

FREDDY MULUMBA KABUYI WA BONDO
POLITOLOGUE

Construction du marché central de Kinshasa : Godefroid Mpyoi recadre Jules Alingeti

Tant qu'il ne sera pas construit, le marché central de Kinshasa continuera à défrayer la chronique. Détruit il y a de cela trois ans, cet important lieu de négoce fait couler beaucoup d'encre et de salive jusqu'à faire l'objet de conflits. Si, d'une part, la population kinoise, en général, les vendeurs de ce marché, en particulier, en ont ras-le-bol des promesses de fin des travaux leur faites, l'Inspection générale des Finances est entrée dans la danse pour s'enquérir de l'utilisation des fonds destinés à la construction de ce lieu de négoce. Après audition des parties concernées à la réalisation de cette œuvre, ce service de contrôle de l'Etat s'est résolu de leur accorder un délai fixant la fin des travaux au mois de novembre 2023.

VÉRON KONGO

Le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, Godefroid Mpyoi, et l'Inspecteur général des finances, Jules Alingeti, sont presque en désaccord autour de la construction du marché central de Kinshasa. Si tous les deux accordent leurs voix pour que les travaux prennent fin vers les derniers mois de l'année 2023, le président de l'organe délibérant de Kinshasa s'insurge, par contre, contre les propos de l'inspecteur général des finances accordant un délai aux autorités provinciales.

Face à la lenteur et aux nombreuses interrogations de la population sur l'exécution des travaux du marché central de Kinshasa, l'Inspection générale des

finances s'était vue dans l'obligation de diligenter une enquête auprès des autorités urbaines pour s'enquérir de l'utilisation des fonds destinés à la construction de ce lieu de négoce.

A travers les assurances reçues, ce service de contrôle de l'Etat a, de commun accord avec les parties concernées, fixé le délai de la fin des travaux de construction du marché central moderne pour le mois de novembre 2023.

LA RÉPLIQUE DE GODEFROID MPOYI

En réponse à la question lui posée sur l'exécution des travaux de construction du marché central de Kinshasa par la radio Top Congo



Fm dans son émission «*Jeudi économique*» de 2 février 2023, le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, Godefroid Mpyoi, a souligné que c'est à l'autorité urbaine de fixer le délai de la fin des travaux de construction de ce lieu de négoce.

«*Nous y veillons et que personne d'autre ne vienne s'y greffer à part le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi*

Tshilombo, qui nous soutient».

Godefroid Mpyoi a également fait savoir que le problème de la construction du marché central de Kinshasa est l'intelligence des autorités urbaines. D'ailleurs, a-t-il révéilé, dix containers venus de l'étranger sont déjà au port de Matadi. Pour lui, le marché central de Kinshasa moderne sera prêt d'ici décembre 2023.

Loin de nous l'idée d'émettre un point de vue sur cette guéguerre, l'autorité urbaine doit savoir que la population kinoise, en général, et surtout les vendeurs de ce marché, en particulier, ne s'attendent à rien d'autre que la concrétisation de ses multiples promesses compte tenu de la réputation qu'avait ce marché à un certain moment.

EPST : le SECOPE transformé en DINACOPE

VÉRON K.

C'est certainement dans l'objectif de redorer l'image pratiquement ternie du SECOPE (Service de contrôle et de la paie des enseignants) que le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) initie ces derniers temps des réformes dans son secteur. Si désormais, les enseignants retraités verront leurs dossiers versés à la Caisse nationale de sécurité sociale des agents publics (CNSSAP) pour être totalement pris en charge par l'Etat à la fin de leur carrière, leurs collègues encore en fonction pourront être épargnés des difficultés d'ordre administratif auxquelles bute l'enseignant congolais du secteur public.

En effet, en date du 2 février 2023, le ministre de l'EPST, Tony Mwaba Kazadi, a signé l'arrêté ministériel n°MIN/EPST/CABMIN/025/2023 portant transformation du Service de contrôle et de la paie des enseignants (SECOPE) en Direction nationale de contrôle, de la préparation de paie et de la maîtrise des effectifs du personnel administratif et enseignant (DINACOPE). C'est au cours



Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Tony Mwaba Kazadi

d'une séance de travail qu'il a informé de cette réforme les membres de son cabinet, Mme Christine Nepa Nepa et M. Papy Mangobe, respectivement secrétaire générale à l'EPST et directeur national du SECOPE.

En décidant de trans-

former le SECOPE en DINACOPE, le ministre de l'EPST, lit-on dans l'arrêté, tient à la clarification de la mission du SECOPE qui était confondue à celle du service de la paie des enseignants. Maintenant que la nouvelle dénomination détermine

exactement son objet social qu'est la préparation de la paie, cela pourra mettre fin à la confusion qui est souvent à la base de beaucoup de grèves et contestations des enseignants. Car, ces derniers ont toujours cru que la paie relève de la com-

pétence du ministère de l'EPST, alors qu'elle est dévolue à d'autres services de l'Etat dépendant des ministères du Budget et des Finances.

Cette réforme vient également apaiser les agents et cadres de l'ex-SECOPE et les épargner des menaces dont ils étaient souvent l'objet de la part d'une catégorie du personnel enseignant et administratif qui pensait que c'est ce service qui payait, alors que cette direction ne se limitait qu'à l'identification des enseignants et du personnel administratif, la préparation de la paie et la gestion du fichier de paie.

Quant aux autres étapes, elles sont du ressort du ministère du Budget et celui des Finances. Ce dernier est d'ailleurs le seul qui détermine les opérateurs de paie que sont les banques commerciales.

Pour Papy Mangobe, la clarification du ministre Tony Mwaba étant très importante, l'équivoque est donc levée. Le SECOPE qui n'est pas une banque, a-t-il fait savoir, ne procédera qu'à la préparation de la paie des enseignants.

Tshisekedi appelle à la capitalisation du discours du Pape François : « Notre pays représente une espérance pour le monde entier »

Trente-huit ans après la dernière visite d'un Pape en République Démocratique du Congo, Kinshasa a accueilli, du 31 au 3 février 2023, le Pape François. Un moment de convivialité qui a permis à la RDC de communier avec l'évêque de Rome et chef de l'Eglise catholique. Pour le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, c'est le moment de capitaliser le discours engagé tenu par le Pape pendant sa visite apostolique à Kinshasa. Vendredi en Conseil des ministres, le Président de la République s'est félicité de la sensibilité éprouvée par le Pape à la défense de la cause des victimes de l'Est de la RDC au niveau mondial, tout en condamnant l'inaction et le silence de la Communauté internationale face aux exactions terroristes commises au service des intérêts étrangers. C'est dans cet élan que le souverain pontife a rencontré les victimes des atrocités dans l'Est du pays et a entendu leurs témoignages les uns plus cruels que les autres. « Les propos de paix et de résilience du Pape, doivent tous nous interpeller, dans notre appartenance commune à la Nation congolaise », a-t-il insisté.

Le Président de la République a rappelé le fait que c'est un devoir pour tous les Congolais de comprendre que les souffrances qu'endurent nos compatriotes dans l'Est de notre pays sont celles de chaque Congolais et que chacun de nous doit travailler d'une manière ou d'une autre pour barrer la route à l'aventure criminelle de ces terroristes supplétifs de l'armée rwandaise. Par ailleurs, sur un ton optimiste et réaliste, le Président de la République a réaffirmé que notre pays représente une espérance pour le monde entier. Il nous appartient de nous ouvrir aux vraies valeurs de l'homme en bannissant les antivaleurs tels que stigmatisés par le Saint-Père dans les comportements au quotidien; de poursuivre des actions pour le progrès du pays dans un esprit de justice et d'honnêteté, où chacun dans sa responsabilité civile ou gouvernementale vit sa fonction comme moyen de servir la Nation congolaise. Intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres, tenue le vendredi 3 février 2023, juste après le départ pour Juba (Soudan du Sud) du Pape François.

ECONEWS

Compte-rendu de la quatre-vingt-cinquième réunion du Conseil des ministres

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé par visioconférence, la quatre-vingt-cinquième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 03 février 2023. Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;
- II. Points d'information;
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres;
- IV. Examen et adoption des dossiers;
- V. Examen et adoption d'un texte.

I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur quatre (04) points, à savoir :

1. De la visite de Sa Sainteté le Pape François à Kinshasa
Le Président de la République, Chef de l'Etat, a, au nom de toute la Nation, exprimé sa joie d'avoir accueilli le Pape François à Kinshasa. Cette visite du Souverain Pontife, 38 ans après celle du Pape Jean-Paul II en 1985, est un honneur pour la République Démocratique du Congo.

La grande mobilisation et la ferveur observées à travers la République au cours de ces quatre derniers jours, ont démontré à quel point le Pape François était attendu par toute la Nation congolaise dans sa plus grande diversité, avide de réconciliation et de paix, a martelé le Président de la République.

Placée sous le thème « Tous réconciliés en Jésus-

Christ », la présence du Chef de l'Eglise catholique en terre congolaise est venue rappeler, le rôle pivot normalement dévolu à l'Eglise au sein des sociétés humaines et dans le monde ; celui d'être au milieu du village, c'est-à-dire, sincèrement résolue à faire taire les divisions et à œuvrer pour l'avènement d'une paix durable entre les hommes et les Nations.

Cette visite a été marquée par l'attention portée par Sa Sainteté le Pape, sur les défis actuels et futurs auxquels est confrontée la République Démocratique du Congo.

Le Président de la République s'est dit réconforté par l'appel à la résistance lancé par le Pape François dans son adresse aux autorités publiques, au Corps diplomatique, à la société civile et aux forces vives de notre pays, face à « la tentative méprisable de fragmentation de la République Démocratique du Congo », à la base de la guerre injuste qui est imposée à notre pays et à l'Afrique par des puissances étrangères.

Dans le même élan, le Saint Père a invité les protagonistes du pillage en Afrique à « retirer leurs mains de l'Afrique et de la République Démocratique du Congo, d'arrêter de les étouffer ».

Le Président de la République a souligné l'invitation du Saint Père de voir l'Afrique œuvrer résolument pour son indépendance économique, en prenant son destin en mains; tout en mentionnant, également, l'importance de veiller à l'éducation comme pilier du développement de toutes les nations.

Le Président de la République s'est félicité de la sensibilité éprouvée par le Pape à

la défense de la cause des Victimes de l'Est au niveau mondial, tout en condamnant l'inaction et le silence de la Communauté Internationale face aux exactions terroristes commises au service des intérêts étrangers. C'est dans cet élan que le Souverain Pontife a rencontré les victimes des atrocités à l'Est du Pays et a entendu leurs témoignages les uns plus cruels que les autres.

« Les propos de paix et de résilience du Pape, doivent tous nous interpeller, dans notre appartenance commune à la Nation congolaise », a-t-il insisté.

Le Président de la République a rappelé le fait que c'est un devoir pour tous les congolais de comprendre que les souffrances qu'endurent nos compatriotes à l'Est de notre pays sont celles de chaque congolais et que chacun de nous doit travailler d'une manière ou d'une autre pour barrer la route à l'aventure criminelle de ces terroristes supplétifs de l'armée rwandaise.

Par ailleurs, sur un ton optimiste et réaliste, le Président de la République a réaffirmé que notre pays représente une espérance pour le monde entier. Il nous appartient de nous ouvrir aux vraies valeurs de l'homme en bannissant les antivaleurs tels que stigmatisés par le Saint Père dans les comportements au quotidien; de poursuivre des actions pour le progrès du pays dans un esprit de justice et d'honnêteté, où chacun dans sa responsabilité civile ou gouvernementale vit sa fonction comme moyen de servir la Nation congolaise.

Le Président de la République a remercié toutes les institutions, la Société civile, les communautés religieuses

qui ont été à pied d'œuvre pour assurer la réussite de cette visite papale.

Le professionnalisme des forces de l'ordre et des services de sécurité a été vivement salué et félicité par le Président de la République.

Pour terminer, le Président de la République a remercié toute la population en général, et les jeunes en particulier, pour avoir massivement participé à la Sainte Messe de Ndolo et à la rencontre du Stade des Martyrs.

2. Du rétablissement du dialogue social dans les sociétés du Portefeuille de l'Etat : le cas de la Compagnie sucrière de Kwilu-Ngongo

Le Président de la République a déploré la situation intolérable de discrimination et d'injustice sociales dans les politiques d'embauches et des politiques salariales qui s'observent dans la Compagnie sucrière de Kwilu-Ngongo.

Cette situation qui proviendrait des recrutements opérés dans le non-respect des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires qui régissent cette entreprise agro-industrielle, et du fait de l'application des barèmes salariaux disparates et discriminatoires, en violation de l'article 86 de la Loi N°16/010 du 15 juillet 2016 portant Code du Travail en République Démocratique du Congo, porte gravement atteinte aux droits des travailleurs qui sont obligés de croupir dans la misère.

Pour y faire face, le Président de la République a instruit la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille en collaboration avec la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République, de diligenter

une mission d'évaluation de la situation sociale au sein de la Compagnie sucrière de Kwilu-Ngongo, afin que l'Etat actionnaire puisse en transmettre ses observations et recommandations au Conseil

3. Du Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif

Le Président de la République a rappelé aux membres du Conseil que le Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif (PERSE), financé par la Banque Mondiale, appuie la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et soutient la mise en œuvre durable de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire dans notre pays.

Ce projet a pour principal objectif d'alléger le fardeau des frais scolaires sur les foyers congolais, à travers un appui budgétaire direct au titre de contribution à la rémunération des enseignants et au fonctionnement des écoles primaires.

D'un montant global de 800 millions USD (dont 700 millions USD en appui budgétaire direct en faveur du Trésor), ce Projet a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque Mondiale en date du 15 juin 2020 et, il se clôturera le 31 décembre 2024.

Le Président de la République s'est réjoui du fait que les décaissements s'effectuent à un bon rythme et devraient s'accélérer dès le mois de mai 2023, avec la mise à disposition de la totalité des ressources financières prévues.

Le Président de la République a chargé le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique à maintenir l'élan entamé.

(Suite à la page 10)

« Nous pouvons changer l'histoire », exhorte le Pape François à Juba

A l'issue de son voyage de six jours en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, François a célébré une messe dominicale devant plusieurs milliers de personnes dans la capitale du plus jeune Etat du monde.

Pour son dernier rendez-vous au Soudan du Sud dimanche 5 février, le Pape François a célébré la messe au mausolée John Garang en présence de 100.000 fidèles. Dans son homélie, il les a invités à être le sel de la terre et la lumière du monde, une exhortation à s'engager en faveur de la paix et de la réconciliation dans un pays encore marqué par les divisions et des années de guerre civile.

François a voulu venir au Soudan du Sud comme Saint Paul s'est rendu dans la communauté de Corinthe pour proclamer Jésus, pour confirmer les Sud-Soudanais en Lui, « car l'annonce du Christ est une espérance ». « Jésus vous connaît et vous aime », affirme le Pape. « Si nous demeurons en Lui (...) toute croix se transformera en résurrection, toute tristesse en espérance, toute lamentation en danse ».

Dans son homélie, le Saint-Père a fait sien les paroles de Jésus : « Vous êtes le sel de la terre (...). Vous êtes la lumière du monde ». Le sel, tout d'abord, est « symbole de la sagesse » explique-t-il. Ainsi, l'un des principaux enseignements que Jésus donne avec les Béatitudes qui « révolutionnent les critères du monde et de la manière ordinaire de penser », est que « pour

être bienheureux, [...] nous ne devons pas chercher à être forts, riches et puissants, mais humbles, doux et miséricordieux; ne faire de mal à personne, mais être des artisans de paix pour tous ». Le Pape invite alors à ne pas seulement donner une bonne saveur à notre vie, « mais aussi à la société, au pays où nous vivons ».

CONSERVER L'ALLIANCE AVEC DIEU

Le sel, à l'époque du Christ, est un moyen de conserver les aliments. Mais c'est aussi un moyen de préserver « un bien essentiel qui devait être conservé avant tout autre: l'alliance avec Dieu ». Le sel permet de garder le lien avec Dieu, « parce qu'il nous est fidèle, son alliance avec nous est incorruptible, inviolable et durable ». Le disciple de Jésus, sel de la terre, « est témoin de l'alliance qu'il a réalisée et que nous célébrons à chaque messe : une alliance nouvelle, éternelle, immuable », souligne François.

Il est nécessaire de témoigner de cette alliance « dans la joie, avec gratitude, en montrant que nous sommes des personnes capables de créer des liens d'amitié, de vivre la fraternité, de construire de bonnes relations humaines, pour empêcher que règnent la corruption du mal, la maladie



des divisions, l'infamie des affaires illégales, la plaie de l'injustice ».

NE PAS SE DÉCOURAGER

Face à cette tâche, « la tentation de vous sentir incapables vous assaille » concède le Pape, mais alors, « essayez de regarder le sel et ses minuscules grains » encourage-t-il. Et d'exhorter : « Nous chrétiens, bien qu'étant fragiles et petits, même lorsque nos forces nous semblent peu de chose face à la grandeur des problèmes et à la furie aveugle de la violence, nous pouvons offrir une contribution décisive pour changer l'histoire ».

François insiste : « nous ne pouvons pas reculer, parce que sans ce peu, sans notre peu, tout perd son goût ». Et d'appeler les

Sud-Soudanais : « déposons les armes de la haine et de la vengeance pour embrasser la prière et la charité; surmontons ces antipathies et aversions qui, au fil du temps, sont devenues chroniques et qui risquent d'opposer les tribus et les ethnies; apprenons à mettre sur les blessures le sel du pardon, qui brûle mais guérit. Et, même si le cœur saigne à cause des torts reçus, renonçons une fois pour toutes à répondre au mal par le mal, et nous serons bien intérieurement; accueillons-nous et aimons-nous avec sincérité et générosité, comme le fait Dieu avec nous ».

UN APPEL À S'ENGAGER ET MONTRER L'EXEMPLE

Après cette exhortation à la paix et à l'engagement pour y

parvenir, François poursuit son interpellation envers les Sud-Soudanais, « lumière du monde », ce qui veut dire qu'en « accueillant la lumière du Christ, la lumière qu'est le Christ, nous devenons lumineux, nous rayonnons de la lumière de Dieu ». De la même manière qu'à l'époque de Jésus les lumières étaient allumées et posées en hauteur dans les maisons ou dans les villages situés sur le sommet des collines, « nous sommes appelés à resplendir comme une ville située en altitude, comme un lampadaire dont la flamme ne doit pas être éteinte ». « Nous devons briller, explique François, éclairer par notre vie et par nos œuvres les villes, les villages et les lieux que nous habitons, les personnes que nous fréquentons, les activités que nous menons ».

Grâce à cet engagement au quotidien, en vivant comme des enfants et des frères sur la terre, « les gens découvriront qu'ils ont un Père dans les cieux. Il nous est donc demandé de brûler d'amour : qu'il n'arrive pas que notre lumière s'éteigne, que l'oxygène de la charité disparaisse de notre vie, que les œuvres du mal enlèvent de l'air pur à notre témoignage. Cette terre, très belle et meurtrie, a besoin de la lumière que chacun de vous possède ».

Sur ce chemin d'engagement en faveur du bien et de la paix, le Pape l'affirme : « Je suis avec vous ».

AVEC VATICANNEWS

Sahara marocain : la Commission de la politique étrangère au Parlement andin réfute les récentes déclarations de sa présidente en Algérie

La Commission de la politique étrangère, des relations internationales et de la diplomatie parlementaire au Parlement andin a réaffirmé sa position constante en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume et du Plan marocain d'autonomie, pour ainsi réfuter les déclarations de sa présidente lors de la 17^e Conférence de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI), tenue récemment en Algérie.

Suite aux contacts intenses du président de la Chambre des conseillers, Ennam Mayara, avec la présidence et les membres de ladite Commission, la présidence de la Chambre a reçu un communiqué de cette Commission dans lequel elle précise avoir réaffirmé, le 3 février courant, sa position inamovible soutenant la souveraineté politique, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Royaume,

ainsi que le plan marocain d'autonomie au Sahara, indique samedi un communiqué de la Chambre des conseillers.

La Commission a également affirmé qu'elle considère le dialogue civilisé comme étant le meilleur moyen de parvenir aux consensus nécessaires à un climat de paix réelle et durable, selon la même source. Elle rappelle, à cet égard, avoir tenu une réunion le 3 juillet 2022 à Marrakech, au cours de laquelle elle avait évoqué le soutien à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, en tenant compte de la préservation de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats souverains, comme l'une des constantes de la politique étrangère de la communauté andine, ainsi que des Etats membres du Parlement andin, et au vu du statut de membre observateur dont jouit le Maroc au sein de cette institu-

tion parlementaire.

La commission revient en outre sur la session ordinaire du Parlement andin tenue le 04 juillet 2022 à Laâyoune, avec la participation du Parlement marocain, représenté par les présidents des Chambres des représentants et des conseillers, au cours de laquelle a été adoptée une position favorable au dialogue politique et à la coopération parlementaire, ajoutant qu'au cours de cette session, les parlementaires andins avaient constaté in situ le climat de paix, de stabilité et de développement qui règne dans la région, à travers des visites de projets de développement socio-économique et dans des établissements d'enseignement et de santé.

Rappelant la dernière résolution officielle adoptée par le Parlement andin à cet égard, la Commission indique dans son communiqué qu'elle s'était réunie le 27 octobre 2022 à Bucara-

manga, en Colombie, où une majorité de ses membres avaient voté en faveur d'une résolution appuyant la souveraineté politique, l'unité nationale, et l'intégrité territoriale des Etats souverains reconnus par les Nations Unies, exprimant son soutien au plan marocain d'autonomie comme solution réaliste, sérieuse et crédible à ce différend régional dans le cadre des résolutions des Nations Unies.

La Commission rappelle aussi que des membres du Parlement andin s'étaient rendus au Maroc pour participer au Festival du cinéma de Nador, dont la cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du président de la Chambre des conseillers, du représentant de la Chambre auprès du Parlement andin, Abdelkader Salama, de la représentante de la Chambre des représentants, Fatine El Ghali, outre plusieurs responsables gouvernementaux et parlementaires.

Lors de sa participation à la 17^e Conférence de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI), tenue du 26 au 30 janvier en Algérie, la délégation parlementaire marocaine avait dénoncé l'incident ayant entaché la session d'ouverture de cette réunion, après l'atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc et l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays musulman membre de cette Union parlementaire, de la part de la représentante d'une organisation parlementaire non membre, en l'occurrence la députée colombienne Gloria Florez, qui a prétendu s'exprimer au nom du Parlement andin, avant que la Commission ne réfute catégoriquement ces allégations via son communiqué qui vient réaffirmer la vraie position du Parlement andin soutenant l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

AVEC MAP

Compte-rendu de la quatre-vingt-cinquième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 8)

4. De l'implémentation du Programme de gestion des déchets des équipements électriques, électroniques et pneumatiques

Le Président de la République a rappelé que notre pays est dépendant des importations. Nous assistons à une augmentation constante des déchets des équipements électriques et électroniques importés.

La prolifération de ces déchets entassés sur des décharges à ciel ouvert menace la santé publique et l'environnement alors même que leur recyclage pourrait générer d'importantes ressources financières ainsi que de nombreux emplois liés à la filière de recyclage, tout en préservant l'environnement.

Le Président de la République a également rappelé que notre pays dispose d'un programme de gestion des déchets des équipements électroniques et pneumatiques (DEEE), élaboré conformément aux dispositions de la Convention de Bâle de 1989, entrée en vigueur en 1992 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), sur les mouvements transfrontaliers entre pays des produits potentiellement dangereux pour la santé des populations et l'environnement lorsqu'ils sont en fin de vie.

Les buts principaux de ce programme étant d'une part, de réduire le transfert de ces produits polluants des pays industrialisés vers les pays en voie de développement et, d'autre part, de donner les capacités techniques et financières nécessaires à la gestion rationnelle des éco-déchets.

Ainsi donc, dans le souci de rester cohérent avec nos engagements internationaux en matière de lutte contre le changement climatique, le Président de la République a demandé à la Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et au Ministre du Commerce Extérieur de présenter, lors du 1er Conseil des Ministres du mois de mars prochain, le dispositif mis en place au niveau national pour permettre à notre pays de recouvrer ses éco-redevances (taxe de recyclage anticipée) perçues par les fournisseurs internationaux dans la vente aux importateurs des équipements électroniques et pneumatiques en République Démocratique du Congo.

A la suite du Président de la République, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a centré sa communication sur deux (02) points :

En premier lieu, il a salué,

au nom du Gouvernement, l'action diplomatique du Président de la République, laquelle a permis le voyage apostolique du Pape François en République Démocratique du Congo.

Le Gouvernement se félicite et félicite tout le peuple congolais, pour le bon déroulement de cette visite, laquelle n'a enregistré aucun incident majeur, en dépit de la multiplicité et de l'ampleur des activités organisées.

Tous les acteurs sociaux, les Institutions ainsi que les Services de l'Etat impliqués dans l'organisation, tant conceptuelle que technique de cet événement, laquelle restera gravée dans les annales de l'histoire de notre pays ont été également remerciés.

Sur le même chapitre des rendez-vous internationaux, le Premier Ministre a rappelé que le Gouvernement est en plein processus organisationnel des IXèmes Jeux de la Francophonie, prévus à Kinshasa en juillet-août 2023.

A cet effet, il a interpellé tous les intervenants impliqués dans le processus, principalement le Comité de Pilotage et la Direction Nationale desdits Jeux, à observer la même rigueur dans l'organisation pour la réussite de cet autre grand rendez-vous pour notre pays.

En second lieu, le Premier Ministre a évoqué les avancées significatives obtenues grâce au processus de dialogue permanent entre le Gouvernement de la République et les partenaires sociaux.

En perspective de mouvements de grève dans le secteur de l'éducation et de la Santé Publique, il a souligné que plusieurs engagements pris auprès des différents partenaires sociaux ont été et seront respectés par le Gouvernement.

En ce moment où notre pays fait face à plusieurs enjeux d'ordre sécuritaire, diplomatique et électoral, le Gouvernement en a appelé à la responsabilité des partenaires sociaux aux fins de garantir une paix sociale durable dans tous les secteurs de la vie nationale.

Il leur rassure de sa volonté permanente de trouver, dans le dialogue, toutes les solutions aux problèmes qui se posent.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur,

Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a fait le point sur l'état et l'administration du territoire. Cette situation reste dominée par la dynamique des opérations militaires en cours en vue de défaire toutes les forces ennemies de notre pays.

L'état d'esprit de la population a été marqué par :

- l'accueil chaleureux et historique du Souverain Pontife à Kinshasa le 31 janvier 2023 ; et,

- la satisfaction de l'opinion des discours prononcés par le Président de la République et le Pape François à l'occasion de la rencontre organisée au Palais de la Nation avec la classe politique, la société civile ainsi que les diplomates étrangers accrédités à Kinshasa ;

- La poursuite des opérations de l'identification des électeurs dans deux principales Zones de la République.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a aussi fait mention de quelques tensions communautaires observées dans certaines provinces.

Enfin, il est revenu sur le bilan définitif du chavirement de la baleinière H/B Boketshu, survenu dans la nuit du 18 janvier dernier en province de l'Equateur : 72 morts, 67 disparus et 148 rescapés.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.2. Situation sécuritaire

De son côté, la Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants est revenue sur la situation sécuritaire du pays, marquée par la poursuite des opérations militaires dans les provinces sous état de siège et la traque des forces négatives dans l'Est du pays. A cet effet, elle a signalé la poursuite des combats contre les terroristes du M23 et les RDF.

Bien plus, l'arrestation de Monsieur Christian Yira Nande Sokulu et certains de ses partisans a été saluée. Ce leader du groupe armé Mai-Mai est présumé auteur de plusieurs cas de tueries des éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo dans la ville de Butembo et les environs.

Au sujet de la situation à Kwamouth, elle a informé le Conseil que depuis la suspension des opérations militaires, une équipe de pacification, mandatée par le Président de la République, a réussi à sortir certains de la brousse, à déposer les armes et à regagner

leurs villages respectifs.

La Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a dénoncé l'attitude de certains assaillants Yaka qui empêchent la population de retourner dans leurs villages. Ils ont chassé les Teke de leurs villages à l'Est de Kwamouth, ils s'y sont établis en changeant les noms de ces derniers et y ont intronisé des chefs coutumiers de leur obédience.

Le Gouvernement de la République va continuer son action pour arriver à la pacification totale de cette partie du pays.

Pour terminer, la Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a signalé au Conseil le renforcement en hommes et en matériels à la frontière de la République Démocratique du Congo et le Rwanda sur la rivière Ruzizi et de l'axe Bukavuro Kamanyola et Kanyamahoro par les éléments de l'armée rwandaise (RDF).

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.3. Situation sanitaire dans le pays

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a présenté au Conseil la situation globale de la santé dans le pays, avec un accent particulier sur le Covid-19.

La tendance à la 4ème semaine de l'année 2023 est marquée par une hausse de l'incidence de cas de Covid-19 : 60 cas contre les 43 de la semaine 3, soit une hausse de 39,53%. Il a été noté une hausse du taux de positivité de tests passant de 1,57% à 2,04% ; une absence de nouveau cas importé. Aucun décès n'a été notifié au cours de la semaine.

Les principaux foyers de l'épidémie restent toujours : Kinshasa, Nord-Kivu, Haut-Katanga, Kongo-Central et Lualaba.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Rapport sur l'opérationnalisation des Zones Economiques Spéciales

Faisant suite à la communication du Président de la République sur la nécessité de financement des Zones Economiques Spéciales (ZES), le Ministre de l'Industrie a présenté au Conseil le rapport sur le processus de mise en place du Fonds Spécial de Financement desdites Zones.

Il a indiqué que ce Fonds, évalué à 1,9 milliard des dollars américains, prendra en charge les différentes activités liées à

l'acquisition des sites, à la conduite des études de faisabilité, à la construction des infrastructures de base et des guichets uniques et à l'amélioration du climat des affaires.

Les états de besoins relatifs aux frais de démarrage et de fonctionnement seront soumis, par la Direction Générale de l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES), à son approbation en tant qu'Autorité de tutelle, de manière à lui permettre, à son tour, de solliciter la mise à disposition des Fonds en faveur de cette Agence auprès de ses collègues de Budget et Finances par une lettre.

Le Ministre de l'Industrie a rappelé que la création du Fonds Spécial de financement des Zones Economiques Spéciales (ZES) est prévue dans le pilier 7, axe 35 du Programme du Gouvernement inspiré par le Président de la République. Il est décliné dans le Plan Directeur d'Industrialisation.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.5. Etat d'avancement des travaux de construction des Centres de formation professionnelle et d'apprentissage des métiers

La Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a informé le Conseil de l'état d'avancement satisfaisant des travaux de construction des Centres de Formation Professionnelle et d'Apprentissage des métiers dans le cadre du Programme de Développement Local de 145 Territoires.

Elle a indiqué que cette phase de construction concerne les territoires des provinces du Kasai Oriental (05) et Kasai Central (03). Chaque centre comporte quatre (04) bâtiments : (i) 10 salles de formation ; (ii) 1 dispensaire ; (iii) 6 locaux pour bureaux ; (iv) 1 laboratoire ; (v) 3 ateliers ; (vi) 2 dépôts et (vii) 12 box de latrines. Leur durée des travaux courent de novembre 2022 à avril 2023.

Dans cette dynamique de lancement des travaux de construction des Centres publics de formation et d'apprentissage des métiers dans les 145 territoires de notre pays, la Ministre a rassuré que la même activité va se poursuivre éminemment dans le reste des territoires des provinces du Kasai Central et dans ceux du Kasai, du Kwilu, Kenge ainsi que dans les territoires du Grand Equateur et du Grand Katanga.

(Suite à la page 12)

Muhammad Sidat de la CAF tranche : «Pas de Super Ligue sans le TP Mazembe»

La CAF (Confédération africaine de football) opère déjà ses grandes manœuvres pour le lancement de sa « méga compétition », la Super Ligue, d'ici le mois d'août prochain. Une compétition qui va regrouper les grandes écuries africaines dont le TP Mazembe pour le compte de la République Démocratique du Congo. Initialement prévu à être aligné dans cette compétition, l'AS V. Club de Kinshasa ne figure plus sur la liste définitive de la CAF.

ECONEWS

Moïse Katumbi, chairman de TP Mazembe de Lubumbashi, a ouvert, le vendredi 3 février 2023, les portes de son stade de Kamalondo et de toutes ses autres infrastructures aux inspecteurs CAF qui ont passé au crible les installations. La qualité de l'aire de jeu, le confort des sièges dans les gradins, les box VIP, l'accessibilité et autres compartiments ont impressionné les représentants de la CAF qui compteront sur la participation des Corbeaux pour la première édition de la Super Ligue.

Muhammad F. Sidat, le responsable du football professionnel à la CAF, explique le bien-fondé de la visite de son équipe à

Lubumbashi : « Cette visite entre dans le cadre de la préparation de cette compétition. On était au Caire, à Tunis, à Casablanca, visiter les grands clubs du continent et les grands stades. La compétition à l'étape initiale est composée de 24 équipes mais pour la première édition que nous considérons comme pilote on aura huit clubs choisis selon le classement CAF des cinq dernières années. Et certainement, le TP Mazembe sera là et nous sommes contents d'entendre qu'il y a un intérêt direct du club congolais pour être présent dans cette compétition ».

Après la visite du stade, les inspecteurs CAF se sont entretenus



Le SG du Club, Frédéric Kitengie, a accompagné les experts de la CAF au stade TP Mazembe de Kamalondo

avec l'administration des Corbeaux conduite par le secrétaire général, Frédéric Kitengie, autour de tous ses collaborateurs avec l'assistance d'un délégué de la FECOFA, l'un des vice-

présidents Adolphe Kabamba, un délégué du ministère des Sports et le bailleur de la licence à la Fédération, Emmanuel Kande.

Les échanges ont tourné

autour des recommandations de la CAF pour la réussite de la Super Ligue. Ensuite les inspecteurs sont passés par le stade Frédéric Kibassa, récemment rénové. Là, les officiels de la CAF ont promis de transmettre dans les prochains mois un rapport sur l'état du gazon et du stade proprement dit.

Poursuivant la visite d'inspection, bien avant de se rendre au CEF de Futuka, la délégation conduite par Muhammad SIDAT a dialogué avec le chairman Moïse Katumbi. Tout a été scruté et le cahier des charges déposé sur la table du boss des Corbeaux qui a salué l'initiative de cette compétition dont il est l'un des concepteurs. Et c'est à 30 km de la ville, au CEF de Futuka, que l'inspection s'est achevée.

Les délégués de la CAF sont très satisfaits en retrouvant un club bien assis à travers toutes ses composantes.

CHAN 2023 : le Sénégal vient à bout de l'Algérie et se hisse sur le toit de l'Afrique

ECONEWS

L'Algérie et le Sénégal s'affrontaient samedi en finale du championnat d'Afrique des nations (CHAN). Ce sont les Lions de la Téranga qui l'ont emporté à l'issue des tirs au but.

Après avoir remporté la Coupe d'Afrique des nations l'année dernière au Cameroun, le Sénégal a remporté le CHAN samedi. Le championnat d'Afrique des nations est une compétition continentale dont les sélections sont composées de joueurs qui évoluent uniquement dans leur championnat national.

UN IMPORTANT VIVIER DE JOUEURS

C'est aux dépens de l'Algérie, pays organisateur du CHAN, que les Lions de la Téranga se sont imposés à l'issue d'un match serré et tendu. Après prolongation (0-0), le Sénégal et l'Algérie qui jouaient cette compétition à domicile n'avaient pas réussi à se départager. Et il a donc fallu départager les deux équipes aux tirs au but (4-5). Côté algérien, l'attaquant Aymen Mahious a notamment raté sa tentative après une prise d'élan hasardeuse.

363 jours après avoir remporté la première CAN de son histoire et après une Coupe du monde où, sans Sadio Mané, le Sénégal s'est fait éliminer en



huitième de finale par l'Angleterre, c'est cette fois un nouveau titre continental.

MADAGASCAR PREND LA 3^{ÈME} PLACE

Les Baréas de Madagascar ont bouclé la septième édition du CHAN de football sur la 3^{ème} marche du podium, devant les Mena du Niger.

En effet, vendredi, au stade Olympique d'Oran, en match de la petite finale, les Baréas l'ont emporté de justesse et in extremis, devant le Mena du Niger, par 1-0, grâce à l'unique signature de Jean-

Yves Razafindrakoto (89^{ème}).

Ce qui permet aux Zébus des insulaires de l'Océan indien de ramener la médaille de bronze à la maison, à l'issue de leur première participation et de leur prestation remarquable, et surtout séduisante, à ce tournoi continental.

Les Nigériens, perdants de cette petite finale, reviennent bredouilles au pays. Mais hier considérés comme « petits poucets » sur l'échiquier continental, ils s'en tirent, autant que les Malgaches, avec plus de considération qu'avant le démarrage de cette compétition.

Moins médiatisé que la CAN, le CHAN constitue l'antichambre de celle-ci et en dit long sur le vivier de joueurs qui pourraient à terme intégrer la sélection nationale A. Pape Thiaw, l'ancien Strasbourgeois, aujourd'hui sélectionneur de cette équipe du Sénégal bis, a su insuffler à cette génération une grande solidité défensive n'encaissant qu'un seul but dans toute la compétition. C'était face à l'Ouganda lors du match 2 des poules. Ce soir-là d'ailleurs, après s'être incliné face à un outsider, le doute était permis, mais le Sénégal a su faire corps.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'Info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIOLA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Compte-rendu de la quatre-vingt-cinquième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 10)

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa 84^{ème} réunion tenue le vendredi 27 janvier 2023.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02)

IV.1. Deux dossiers du Ministère du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a présenté au Conseil deux dossiers relatifs : (i) à la Revue des taux de perception à l'importation et à l'exportation; et (ii) à la Stratégie nationale de promotion des exportations et de diversification des marchés (SPED-RDC). Ils se rapportent aux décisions prises par le Gouvernement au cours de la 61^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 08 juillet 2022.

Le premier dossier a trait à la suppression et au rabatement de taux de certains prélèvements identifiés comme étant arbitraires et/ou excessifs à l'importation et à l'exportation.

En exécution de cette décision gouvernementale, la Commission ad hoc mise en place a formulé une série de

propositions ciblant :
- Cinq (05) actes pour la Société Congolaise des Transports et Ports (SCTP);
- Quatre (04) actes pour l'Office de Gestion de Fret Multimodale (OGFREM);
- Un (01) acte pour les Lignes Maritimes Congolaises (LMC);
- Deux (02) actes pour la Commission Nationale de Police Routière (CNPR);
- Trois (03) actes pour l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature (ICCN);
- Un (01) acte pour le Fonds National d'Entretien Routier (FONER);
- Un acte pour le Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification (CEEC);
- Un (01) acte pour le Service de Quarantaine Animale et Halieutique (SQAH);
- Deux (02) actes pour le Service de Quarantaine Animale et Végétale (SQAV).

Le Ministre du Commerce Extérieur a précisé que ces indications de rabatement et/ou suppression des 20 taux tiennent compte des équilibres financiers nécessaires et de la visibilité de services.

Le Gouvernement vient ainsi de franchir un pas décisif en ce qui concerne la réduction du poids des prélèvements fiscaux à l'importation et à l'exportation dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires.

Le second dossier a concerné la Stratégie de Pro-

motion des Exportations et de Diversification des marchés de la République Démocratique du Congo (SPED-RDC).

Le Ministre du Commerce Extérieur a indiqué que cette stratégie met en lumière la ferme volonté du Gouvernement de la République de dynamiser les filières prioritaires d'exportation en soutenant particulièrement la trilogie Production – Transformation – Commerce.

Elle représente par conséquent une véritable occasion pour notre pays de stimuler la croissance économique, créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'élargir l'inclusion économique en Afrique, telle que spécifié dans l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Au regard de faibles valeurs des exportations congolaises, l'ambition de SPED-RDC est de viser 1% du potentiel des marchés pour les produits non miniers et 10% pour les produits miniers, valeurs à atteindre dans 5 ans.

Pour lever les obstacles liés à la vétusté et à l'obsolescence de l'outil de production, à la faible compétitivité des produits sur les marchés internationaux et aux contraintes d'ordre logistique, infrastructurel, organisationnel, technologique et financier, 154 interventions nécessaires au développement et à la pro-

motion des exportations ont été définies.

Aussi, sur base des critères objectifs qui tiennent compte de la capacité productive du pays, la SPED-RDC a retenu neuf (09) secteurs, 85 filières dont 23 traditionnelles et 62 de diversification.

Les pourcentages visés (1% et 10%) permettraient de dégager un surplus des exportations pouvant se situer à 59,7 milliards USD contre une moyenne de 12,3% pour les cinq dernières années.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux dossiers.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN PROJET DE TEXTE

V.1. Projet d'Ordonnance-Loi modifiant et complétant la Loi portant sur les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement

La Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a soumis au Conseil le Projet d'Ordonnance-Loi modifiant et complétant la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant sur les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en République Démocratique du Congo.

Ce texte, a-t-elle indiqué, vise à intégrer dans l'arsenal juridique congolais les matières liées à la lutte contre le changement climatique,

notamment (i) la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'Échelle Nationale, (ii) l'institution de la taxe carbone, et (iii) la mise sur pied de l'Autorité de régulation du marché des carbonés.

Pour le Gouvernement, le but est de combler le vide juridique qui fait perdre à notre pays d'importantes recettes pour son économie et de lui permettre de capter les fonds de crédits carbonés en vue de mettre en œuvre ses engagements internationaux au titre de l'Accord de Paris sur le Climat.

La Vice-Première Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a insisté sur le fait que tout retard supplémentaire dans la mise en place du cadre institutionnel et légal approprié est préjudiciable à la République Démocratique du Congo.

Elle a terminé son intervention en rappelant que ce texte fait partie des matières inscrites dans la Loi d'habilitation du Gouvernement.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet d'Ordonnance-Loi. Commencée à 13h15', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h43.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

